

Montréal, le 9 avril 2024

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier R-4008-2017, Étape E- Examen de modifications aux CST d'Énergir

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la pièce B-0996, déposée le 5 avril 2024 par Énergir dans le dossier mentionné en objet¹.

En suivi de la décision D-2024-028, Énergir propose des modifications à ses *Conditions de service et Tarif* (CST) afin d'y inclure le mécanisme de cession de volumes approuvé par la Régie.

La Régie demande aux participants intéressés par cette modification des CST de lui signifier leur intérêt à ce faire **au plus tard le 17 avril 2024, à 12 h**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

¹ Pièce [B-0996](#).